

Conseil Municipal du 15 février 2018 à 18h30

Etaient présents :

Monique Doladille, Jacques Borelly, Marie-José Roux, Noëlle Bidault, Sylvain Hiel, Michèle Padovani, Nadine Gaillard et Jean Pellet.

Absents : Mme Devès, Mrs Lentier et Camus

Le Conseil, à l'unanimité approuve le compte-rendu du conseil du 4 janvier 2018.

Ordre du jour

1^{ère} délibération

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer une convention avec le SDEA 07 (Syndicat Départemental de l'Équipement et de l'Aménagement) qui assurera une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de rénovation de la mairie pour un montant de 3% du coût de l'opération.

2^{ème} délibération

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer une convention entre la commune de Gravières et le Syndicat Mixte du Conservatoire Musique et Danse pour une intervention musicale à l'école de 1 heure par classe sur 15 séances (45 heures pour un coût de 2160 €).

3^{ème} délibération

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le remboursement du trop-perçu sur la consommation de gaz de la famille Rabaini- De Sousa au gîte de Langlade, pour une somme de 343.20 €.

4^{ème} délibération

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer une convention entre la commune de Gravières et le Centre de Gestion concernant la médecine du travail pour le personnel de la commune.

5^{ème} délibération

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le versement d'une aide de 15 €/jour et par enfant pour la participation au voyage scolaire au Royaume Uni des élèves de 4^{ème} du collège Léonce Vieljeux (5 élèves de Gravières sont concernés).

Fin de séance à 20h

